

	Grand Chalon	Extérieur au Grand Chalon
<b>1/ TARIFS PAR GROUPE DE DISCIPLINE</b>		
<b>GROUPE A</b>		
<b>Jardin, formation musicale (sans instrument et hors CEPI*), culture musicale, arrangement jazz, initiation danse</b>	<b>71 €</b>	<b>141 €</b>
<b>GROUPE B</b>		
Le groupe B donne l'accès gratuit aux disciplines des groupes A et Da dans la limite de 3 disciplines		
a) Instrument / danse / théâtre / chant / musique électroacoustique, prise de son, préparation aux classes CPGE option métiers du son / musiques actuelles / direction d'orchestre / direction chorale, CEPI formation musicale, parcours personnalisé	<b>141 €</b>	<b>287 €</b>
b) Pour chaque discipline supplémentaire du groupe B	<b>77 €</b>	<b>141 €</b>
<b>GROUPE C</b>		
<b>Classes à Horaires Aménagés PRIMAIRE et COLLEGE (théâtre) et Ateliers</b>		
a) Gratuit pour la première discipline du groupe B		
b) Pour chaque discipline supplémentaire du groupe B	<b>70 €</b>	<b>71 €</b>
<b>GROUPE D</b>		
a) Pratiques collectives sans cours individuel dans la limite de 2 pratiques collectives par élève	<b>43 €</b>	<b>43 €</b>
b) Pour participation à un stage de musique, danse ou théâtre par jour sauf stages «métiers du son» et stages «CEPI» gratuits pour les élèves inscrits en disciplines du groupe B	<b>16 €</b>	<b>16 €</b>
c) Pour participation à une session d'accompagnement de groupe musiques actuelles hors cursus	<b>16 €</b>	<b>16 €</b>
d) classe préparatoire à l'entrée dans un établissement supérieur	<b>141 €</b>	<b>141 €</b>
<b>2/ TARIF MENSUEL DE LOCATION D'INSTRUMENTS</b>		
Tuba, basson et contrebasse : gratuit la 1 <sup>ère</sup> année	<b>17 €</b>	<b>17 €</b>
Les parents doivent entretenir et assurer personnellement l'instrument loué. La location est accordée en priorité aux élèves débutants		
La location court du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 septembre de l'année scolaire		

### 3/ RÉDUCTIONS SUR LES TARIFS D'INSCRIPTION

sauf stages et accompagnement de groupes musiques actuelles

- **10 %** lorsque l'élève habitant la Communauté d'Agglomération est membre d'une association située sur le territoire communautaire dont l'objet est la pratique de la danse, musique ou théâtre (un justificatif de l'association devra être fourni avant le 1<sup>er</sup> novembre 2016) sauf stages
- **25 %** sur le montant des frais d'inscription par famille pour 2 inscriptions payantes sauf stages
- **37 %** sur le montant des frais d'inscription par famille pour 3 inscriptions payantes sauf stages
- **46 %** sur le montant des frais d'inscription par famille pour 4 inscriptions payantes sauf stages
- **53 %** sur le montant des frais d'inscription par famille pour 5 inscriptions payantes sauf stages
- **61 %** sur le montant des frais d'inscription par famille pour 6 inscriptions payantes sauf stages
- **64 %** sur le montant des droits d'inscription pour toute famille de la Communauté d'Agglomération non imposable sur le revenu (avis de non imposition 2018 sur les revenus 2017)
- Gratuité des cours pour les étudiants Erasmus
- Dans le cadre de la Formation Continue, les personnels du CRR sont exemptés des droits d'inscription.
- Les réductions ne peuvent être cumulées. Seule la plus élevée sera appliquée.
- Tout justificatif de réduction doit impérativement être transmis à l'administration avant le 15 octobre 2018
- En cas de demande de prise en charge des droits d'inscription par un employeur ou organisme de formation : toute convention et tous renseignements concernant le payeur doivent impérativement être transmis à l'administration avant le 15 octobre 2018
- Les droits d'inscription seront payables au cours du 2<sup>e</sup> trimestre de l'année scolaire. Ils sont dus pour l'année entière. Aucun remboursement même partiel ne peut être effectué en cas d'abandon après le 15 octobre 2018
- Tout abandon, pour ne pas donner lieu à facturation, devra être signalé par écrit avant le 15 octobre 2018